



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kataroc Prédalles

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

Usage du produit : Ciment/mortier

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika France S.A.S.  
rue Edouard Vaillant 84  
93351 Le Bourget cedex  
Téléphone : +33149928000  
Adresse e-mail : EHS@fr.sika.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant	R41: Risque de lésions oculaires graves.
	R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Kataroc Prédalles**



Date de révision 23.01.2015

Version 3.0

Date d'impression 27.01.2015

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	:	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. P102 <b>Prévention:</b> P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. <b>Elimination:</b> P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 266-043-4 ciment Portland, produits chimiques

**2.3 Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]

Pays FR 000000100627

2 / 12

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Kataroc Prédalles**



Date de révision 23.01.2015

Version 3.0

Date d'impression 27.01.2015

ciment Portland, produits chimiques 65997-15-1 266-043-4	<b>Xi; R37/38-R41</b>	<b>Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335</b>	>= 25 - < 50
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
quartz (SiO <sub>2</sub> ) 14808-60-7 238-878-4			>= 50 - <= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Toux  
Affection respiratoire  
Lacrymation excessive  
Erythème  
Dermatite  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : effets irritants



#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la

---



peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	VME	0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits



chimiques.  
Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile.  
Les gants souillés devront être retirés.

- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre contre les particules P  
P1: Substance inerte; P2: Xn; P3: T, T+  
Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques ). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre  
Couleur : gris clair  
Odeur : inodore  
Seuil olfactif : donnée non disponible  
Point d'éclair : Note: non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Kataroc Prédalles



Date de révision 23.01.2015

Version 3.0

Date d'impression 27.01.2015

Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure (Vol%)	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure (Vol%)	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
pH	:	> 11 à 500,00 g/l
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	2,6 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Masse volumique apparente	:	2.575 kg/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	:	Note: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Note: non applicable
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

donnée non disponible

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

---

Pays FR 000000100627

7 / 12

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Kataroc Prédalles**



Date de révision 23.01.2015

Version 3.0

Date d'impression 27.01.2015

---

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

donnée non disponible

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

###### Produit

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

###### Produit

Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

###### Produit

donnée non disponible

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

###### Produit

Mutagénicité : donnée non disponible

##### Cancérogénicité

###### Produit

Cancérogénicité : donnée non disponible

##### Toxicité pour la reproduction/fertilité

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

donnée non disponible

##### Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

---

Pays FR 000000100627

8 / 12





Tératogénicité : donnée non disponible

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

donnée non disponible

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Autres effets néfastes**

donnée non disponible

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Kataroc Prédalles**



Date de révision 23.01.2015

Version 3.0

Date d'impression 27.01.2015

une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et c

Le code européen des déchets : 17 01 01 béton  
Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

##### ADR

Marchandise non dangereuse

##### IATA

Marchandise non dangereuse

##### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

---

#### SECTION 15: Informations réglementaires

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver

---

Pays FR 000000100627

10 / 12



S39 immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Interdiction/Restriction**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : non applicable

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou  
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou  
- exclues du règlement, et/ou  
- exemptées d'enregistrement

VOC-CH (VOCV) : pas de taxes des COV

Maladies Professionnelles 25, 8  
(R-461-3, France):

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrases R**

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.

**Texte complet pour phrase H**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Dam. Lésions oculaires graves

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
**Kataroc Prédalles**



Date de révision 23.01.2015

Version 3.0

Date d'impression 27.01.2015

---

Skin Irrit.  
STOT SE

Irritation cutanée  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

|| Modifications par rapport à la version précédente !